

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 25 septembre 2023 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND et Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP.

Absents : Monsieur Rémy ARQUILLERE et Madame Corinne GUILLOT

Madame Evelyne RICARD a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu du 28 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

SÉCURISATION DU CARREFOUR CENTRAL : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Madame le Maire explique que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2023, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux de sécurisation du carrefour central pour un montant total de 11.672,74 € HT comprenant :

- la fourniture d'un panneau clignotant par l'entreprise SIGNAUX GIROD, pour un montant de 2.125,74 € HT
- la fourniture de peinture au sol par l'entreprise VIRAGES, pour un montant de 574,00 € HT
- la réalisation d'une résine au sol par l'entreprise DESSERTINE pour un montant de 8.973,00 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Département de la Loire pour financer ces travaux en 2023.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Rénovation du Foyer Rural

Une visite du chantier a eu lieu avant le début de la réunion de conseil. Les agents communaux ont terminé tous les travaux préparatoires, soit la démolition de la scène, démontage du plafond et du parquet, suppression de la dalle sous la scène, carrelage et dalle dans la cuisine, mise à niveau.

L'entreprise de maçonnerie René FESSY commence son intervention début octobre.

- Lotissement

Madame le Maire indique qu'elle a reçu en Mairie Monsieur LORTON André, propriétaire du fonds voisin afin de lui présenter l'aménagement du lotissement et notamment la mise en place d'une clôture en grillage rigide, en limite de propriété.

Par ailleurs, sa visite a également permis de définir à qui appartient la haie située au fond de la parcelle où aura lieu l'aménagement. En effet, Monsieur André LORTON a emmené en Mairie l'acte initial d'acquisition de cette parcelle dans lequel apparaît la propriété de la haie dans le Domaine des Gatilles, la haie nous appartient donc.

Les travaux vont démarrer autour du 15 octobre pour une durée de cinq semaines. Les riverains ont été avertis et une signalisation sera installée sur la route des gatilles.

Une réunion est programmée le 27 septembre sur place, ayant pour but le piquetage de la voie et l'implantation des lots. Il sera également évoqué l'installation des boîtes aux lettres notamment.

Le nettoyage de la parcelle par Cédric POYET sera également fait avant le début des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame FABRIZI, secrétaire du Foyer Socio Educatif du collège Jean Papon, sollicitant une subvention : Sept élèves habitant Changy, en classe de 4^{ème} et 3^{ème} ont participé à un voyage en Angleterre du 28 mai au 1^{er} juin 2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de verser une subvention de 10,00 € par élève participant au voyage, au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Papon, soit 70,00 €
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6574.

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir l'acquisition d'un poste à souder et la sécurisation du parking de l'école. Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°2 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DÉPENSES		
D 21575 - 301 – Acquisition Poste à souder		520,00 €
D 2158 – 299 – Sécurisation parking de l'école		200,00 €
D 020 – Dépenses imprévues	720,00 €	
TOTAL	720,00 €	720,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2023 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

* Forum SCOT, le 21 septembre 2023

Madame le Maire indique avoir participé, dans le cadre du diagnostic préalable à l'élaboration du SCOT du Roannais, à un forum « Sol-Foncier » le jeudi 21 septembre 2023 après-midi à la Grange de la Chamary à Saint Vincent de Boisset.

Le futur SCOT a vocation à intégrer les orientations en matière d'artificialisation de sols telles que prévues par la loi climat et résilience, qui fixe une trajectoire devant conduire au « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050. Ce changement va se traduire par un bouleversement majeur dans la façon d'aménager nos territoires, qu'il convient d'anticiper dès à présent.

Lors de cette réunion, le bureau d'études EPURE a présenté son travail statistique sur le territoire concerné. Puis, les services de la Direction Départementale des Territoires ont présenté les enjeux prioritaires de l'Etat pour l'élaboration du SCOT du Roannais.

Enfin, les participants ont pu échanger sur les formes d'aménagement à développer en fonction des besoins et de la sobriété foncière.

* Conférence des Maires, le 21 septembre 2023

Madame le Maire indique avoir participé également à la Conférence des Maires.

À l'ordre du jour :

- Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, avec l'intervention de Madame Elise REGNIER, Directrice de la Direction Départementale des Territoires

Avant le 31 décembre 2023, il est demandé à chaque commune d'établir un zonage de leur territoire afin de cibler les propriétés privées ou publiques qui pourraient recevoir des installations photovoltaïques ou éoliennes.

Ces cartes seront établies pour cinq ans. Cependant, Madame le Maire regrette le peu d'informations à ce sujet et la difficulté pour établir ce zonage. Les services Roannais Agglomération ont précisé que des réunions de travail en petit comité seront organisées afin d'aider les communes.

- Transfert de la police de la publicité

Pour les communes de moins de 3500 habitants, c'est désormais l'EPCI qui détient le pouvoir de police de la publicité. Ainsi, pour chaque panneau publicitaire, enseigne de magasin ou fléchage, une demande préalable sera à déposer auprès de Roannais Agglomération.

Pour les communes de plus de 3500 habitants, c'est le Maire qui détient désormais le pouvoir de police. L'agglomération va leur proposer une convention de service pour l'instruction des demandes d'autorisation et a fixé des tarifs à l'acte, par exemple 80 € pour une déclaration préalable, 100 € pour l'instruction d'une demande d'autorisation préalable et 400 € pour l'établissement d'un procès-verbal.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

* Commission Information-Communication

Madame Evelyne RICARD indique que la Commission s'est réunie et a travaillé sur les points suivants :

- Préparer le prochain flash-info qui sera distribué à la fin du mois
- Travailler sur le bulletin municipal 2024. Une demande de devis sera faite rapidement. Madame Evelyne RICARD informe les membres du Conseil Municipal que les entreprises locales ont la possibilité de mettre un encart publicitaire dans le bulletin municipal. Elle demande au Conseil de bien vouloir fixer les tarifs pour le bulletin municipal 2024. La taille d'encart publicitaire est unique, à savoir 6 cm x 4 cm. Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2023, comme suit : Encart publicitaire 6 cm x 4 cm : 20 €
- Proposition pour l'installation de l'application Panneau Pocket, pour un montant de 130 € par an. Il s'agit d'une application mobile d'informations et d'alertes, les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule application sur leur smartphone. Cela permettrait d'informer les gens qui n'ont pas Facebook.

* SIEL

Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP indique avoir participé au salon TEEP organisé par le SIEL le jeudi 21 septembre. Il avait pour but de présenter aux élus, décideurs locaux et services techniques des solutions locales pour l'éclairage public, la transition énergétique, la mobilité, les territoires connectés et l'emploi.

* Réunion de rentrée scolaire

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de la réunion du 1^{er} septembre avec l'équipe enseignante et le personnel communal.

La bibliothèque de l'école sera inaugurée après les vacances de la Toussaint, probablement le 20 novembre, en présence du DASEN.

L'élection au Conseil Municipal Enfants a eu lieu le 19 septembre. C'est Sacha THIVANT, Gabin FESSY et Thaïs GIRARD qui viennent compléter le conseil. La première réunion aura lieu le lundi 2 octobre et l'installation officielle aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le lundi 23 octobre.

L'occupation de la salle d'animation par l'école a également été revue.

Les règles d'inscription pour la cantine ont été rappelées afin d'éviter les erreurs. Le service cantine a déjà été réorganisé depuis la réunion car le nombre de maternelle mangeant à la cantine est très important. Ainsi, au premier service, il n'y a que la classe de maternelle qui mange. Au deuxième service, ce sont les GS, CP, CE et CM qui prennent leur repas.

Un point a été fait sur les travaux réalisés pendant les vacances : installation de l'agrandissement de la bibliothèque, sonnette et porte-manteaux.

Dans la cour de récréation, l'équipe enseignante a établi un règlement. Les enfants ont le droit de jouer avec des ballons uniquement en mousse. Le cabanon est rangé par les élèves.

Les maîtresses maintiennent leur idée d'intégrer un article concernant l'école dans le flash info, deux fois par an.

Enfin, les études dirigées reprendront après les vacances de la Toussaint pour les élèves à partir du CP sur inscription (à la période). C'est Laura LEVY qui prendra en charge ces études dirigées le lundi, de 16h30 à 17h30.

* Rencontre avec Madame MOUSSIÈRE, DGFIP

Madame le Maire et Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP font le compte-rendu des échanges avec Madame MOUSSIÈRE, conseillère aux décideurs locaux du Trésor Public.

L'objectif était de faire le point sur la situation financière de la commune et de prévoir le financement de la rénovation du foyer rural et du lotissement.

La situation s'améliore grandement et la réorganisation des services au niveau du personnel communal a permis de faire de très grosses économies. Madame MOUSSIÈRE a fait part de ses félicitations pour la bonne gestion de la commune.

Concernant le Foyer rural, il est possible de faire une ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions, en début d'année 2024, afin de ne pas peser sur l'endettement de la Mairie.

Concernant le lotissement, s'agissant d'un budget annexe, il est possible de faire un emprunt sans grever l'endettement de la commune, et sans délai. Il sera nécessaire de le prévoir avant la fin de l'année pour payer les travaux et remboursable à la vente des différents lots.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire présente le devis de la Roannaise de l'Eau pour le remplacement de la borne incendie située au carrefour de la Route des Monts de la Madeleine et de la Route des Gatilles, d'un montant de 3.199,20 € TTC. Une déclaration a été faite auprès de GROUPAMA. Le Conseil Municipal donne son accord.

* Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'ADMR pour l'attribution de la subvention de 300 € au titre de l'année 2023.

* L'association Jeunesse et Sports intervient pour les activités périscolaires, à l'école, pour :

- les GS/CP : septembre et octobre de 12h15 à 13h15

- les CE : novembre et décembre de 11h30 à 12h15

- les CM : janvier et février de 11h30 à 12h15

* Demande de subvention du groupement départemental de lutte contre les rats musqués : le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable, la commune disposant de chasseurs-piégeurs.

* Invitation à l'Assemblée générale constitutive de l'Association des Communes Forestières de la Loire le 2 octobre 2023 à 17h00 à FEURS.

* Prochaine réunion CCAS : le mardi 10 octobre à 20h00

* Réunion des associations : le jeudi 12 octobre à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
Le LUNDI 23 OCTOBRE 2023 à 20H00 en Mairie